

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 904

présenté par
M. Orphelin

à l'amendement n° 896 de la commission des affaires économiques

ARTICLE 3 SEPTIES

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La formule « manifestement disproportionné par rapport à la valeur du bien » est trop vague et donne trop de possibilités d'exemptions à l'obligation de travaux de rénovation énergétique.